

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
04/11/2022

COMPOSITION :

PRÉSENTS : Mmes BENOIT Béatrice, CART-COLTAT Gaëlle, DEFRASNE Sophie, DURAFFOURG Valérie, et MM DEBOIS Rémi, DHOTE Olivier, VALION Cyril.

ABSENTS EXCUSÉS : DEFRASNE Marie, REYMOND Anne-Laure, DELAVENNE Florian, LAFFLY Florent.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BENOIT Béatrice, fonction qu'elle a acceptée

1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10/09/2022

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des remarques à présenter concernant le précédent procès-verbal de séance du 10 septembre 2022. Rien n'étant signalé, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) VENTE DE BOIS

- Un lot de bois près de la chapelle a été soumis à offre. L'offre la plus importante a été faite par M LHOMME André pour la somme de 112 € TTC.

L'exposé du maire entendu et après délibération, le conseil municipal décide :

- **D'accepter la proposition de M LHOMME André**
- **D'autoriser M le Maire à engager les démarches nécessaires au bon déroulement de la vente**

Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

- Un lot de bois Chablis bord de route a été vendu à la société Jura Forêt pour la somme de 139,54 € TTC.

L'exposé du maire entendu et après délibération, le conseil municipal décide :

- **D'autoriser M le Maire à engager les démarches nécessaires au bon déroulement de la vente**

Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

3) ÉTUDE DEVIS POUR L'ISOLATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Afin de réaliser des économies d'énergie en chauffage dans les logements communaux de l'ancienne école, il est nécessaire d'envisager des travaux d'isolation des sous-sols. Plusieurs devis ont été reçus.

L'exposé du maire entendu et les devis étudiés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'accepter la proposition de la société Roger agencements pour un montant de :**
 - Isolation cave voutée : 6447 € TTC
 - Création d'un mur ossature bois : 831 € TTC
 - Pose de carrelage : 150 € TTC
 - Soit un total de : **7428 € TTC**
- **D'autoriser M le Maire à signer le devis et engager les démarches nécessaires pour réaliser les travaux**

Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

4) ÉTUDE DEVIS POUR LES VOLETS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Les volets des logements communaux sont vétustes et doivent être changés. Plusieurs devis ont été reçus en mairie :

L'exposé du maire entendu et les devis étudiés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'accepter la proposition de l'entreprise CREA BOIS à Bulle pour un montant de :**

- Fenêtres bâtiment mairie : 7940 € HT
- Volets bâtiment mairie : 6785.94 € HT
- Volets bâtiment école : 6650.27 € HT
- Porte bâtiment école : 2163.46 € HT

Soit un total de : **23 539.67€ HT**

- **D'autoriser M le Maire à signer le devis et engager les démarches nécessaires pour réaliser les travaux**

Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

5) ÉTUDE DEVIS SOUTÈNEMENT GRANDE RUE

Lors de la séance du 26 aout il avait été vu que le terrain à l'entrée du village grande rue, le long de la parcelle ZB 141 s'effondre et qu'il était nécessaire de réaliser des travaux de consolidation. Des devis ont été reçus en mairie :

L'exposé du maire entendu et les devis étudiés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- **D'accepter la proposition de l'entreprise TP JULIEN pour un montant de 4000 € HT**
- **D'autoriser M le Maire à signer le devis et engager les démarches nécessaires pour réaliser les travaux**

Mme Sophie DEFRASNE ne participe pas au vote

Résultat du vote : Pour : 6 - Contre : 0 – Abstention : 0

6) LOCATION LOGEMENT GRANDE RUE

Le locataire du logement 2, bâtiment de la mairie a fait parvenir son préavis et le logement sera vacant à partir du 01 décembre. Une annonce afin de louer le logement a été passée et des candidatures ont été reçues :

Les candidatures étudiées, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de :

- **Retenir la candidature de Mme ROUSSEAU Emmanuelle et M DUROUX Romain pour un loyer mensuel de 500 €**
- **Une caution équivalente à 1 mois de loyer soit 500.00 € sera versée par les futurs locataires**

Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

7) ILLUMINATION DE NOËL

Vu le contexte énergétique actuel, le conseil municipal décide de ne pas installer d'illuminations lumineuses

8) PROJET ROUTE DU LAC

Le projet est en cours

9) CFD

RAS

10) DEVIS ET DÉLIBÉRATIONS

M le maire explique qu'il souhaiterait faire élaguer 21 arbres à l'entrée du village. Il a pour se faire demander des devis à plusieurs entreprises.

L'exposé du maire entendu et près lecture des devis et délibérations, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'accepter l'offre de M Laurent MATHIEU pour un montant de 1050 € HT**
- **L'offre ne comprend pas le déchiquetage qui sera à charge de la commune.**

Résultat du vote : Pour : 7 - Contre : 0 – Abstention : 0

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Organisation de la cérémonie du 11 novembre :**

Rendez-vous à 11h au monument aux morts pour la cérémonie qui sera suivi d'un vin d'honneur dans la salle de l'ancienne école

- **Conseil communautaire du 29 novembre :**

Le conseil aura lieu à la salle des fêtes à Bouverans

- **Permanence du samedi matin :**

La secrétaire a noté, comme demandé, le passage des administrés en mairie le samedi matin. Elle réitère sa demande de ne venir qu'un samedi sur 2. Le conseil municipal accepte, la permanence des élus aura toujours lieu le samedi de 10h30 à 12h mais la secrétaire ne sera présente que les samedis impairs.

La séance est levée à 23h

Le secrétaire de séance
Béatrice BENOIT



Le Maire
Rémi DEBOIS



